

ACTION URGENTE

DES MILITANTS DE L'OPPOSITION DÉTENUS ARBITRAIREMENT

Les militants de l'opposition Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi, ainsi que l'épouse de ce dernier, Zahra Rahnavard, sont toujours assignés à résidence sans mandat d'arrêt, inculpation ni jugement. Mehdi Karroubi a été transféré dans un petit appartement, sans son épouse, aux alentours du 31 juillet 2011. Ces trois personnes ont des contacts limités avec leurs familles et ne bénéficient d'aucune représentation juridique.

En septembre 2011, l'épouse de **Mehdi Karroubi**, Fatemeh Karroubi, a écrit au responsable du pouvoir judiciaire une lettre qui a été rendue publique, dans laquelle elle expliquait en détail le caractère illégal de l'assignation à résidence de son mari et se disait inquiète pour la santé de celui-ci. Elle a souligné que, pendant cette période, il n'avait pas eu accès à des livres, des journaux ni au téléphone, et n'avait pas pu recevoir de visites régulières de sa famille ni faire de l'exercice. Elle avait indiqué précédemment que Mehdi Karroubi, âgé de 74 ans, avait été transféré dans un petit appartement. Elle a demandé qu'un médecin indépendant examine son époux.

Les enfants de **Mir Hossein Moussavi** ont eux aussi déclaré que leurs parents étaient totalement coupés du monde et n'avaient pas accès à des journaux, ne pouvaient pas écouter la radio et n'avaient pas de quoi écrire.

Mehdi Karroubi, Mir Hossein Moussavi et **Zahra Rahnavard** n'ont pas été vus en public depuis que Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi ont appelé, début février 2011, à l'organisation de manifestations de soutien aux peuples tunisien et égyptien le 14 février. On ignorait initialement où se trouvaient ces personnes mais il est ensuite apparu clairement qu'elles étaient assignées à résidence sans mandat d'arrêt. En avril, l'épouse de Mehdi Karroubi a été autorisée à quitter son domicile pendant une courte période pour bénéficier de soins médicaux. Amnesty International pense qu'elle n'est plus assignée à résidence depuis que Mehdi Karroubi a été transféré, sans elle, dans un petit appartement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités iraniennes de libérer sans délai Mir Hossein Moussavi, Mehdi Karroubi et Zahra Rahnavard car ils sont arbitrairement privés de liberté ;
- priez-les instamment de veiller à ce que ces personnes puissent contacter immédiatement et régulièrement leurs familles, consulter un avocat de leur choix et bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires ;
- exhortez-les à lever toute restriction illégale pesant sur la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2011 À :

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeqh Larijani
[care of] Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Ave., above Pasteur Street
intersection
Tehran,
République islamique d'Iran
Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet :
« FAO Ayatollah Sadegh Larijani »)
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Président du Parlement

His Excellency Ali Larijani
Majles-e Shoura-ye Eslami
Baharestan Square, Tehran, République
islamique d'Iran
Fax : +98 21 3355 6408
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur,**

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des
droits humains
Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
[Care of] Office of the Head of the
Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave. south
of Serah-e Jomhouri, Tehran
1316814737, République islamique
d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir
(objet : « FAO Mohammad Javad
Larijani »)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 49/11.
Pour plus informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/023/2011/fr>.

ACTION URGENTE

DES MILITANTS DE L'OPPOSITION DÉTENUS ARBITRAIREMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux alentours du 31 juillet 2011, Mehdi Karroubi a été transféré dans un petit appartement, sous le contrôle du ministère du Renseignement. Dans la lettre publiée sur le site Internet de ce dernier, Sahamnews, Fatemeh Karroubi déclare que son mari a demandé son transfert pour limiter les restrictions pesant sur les habitants de sa résidence, mais les autres solutions de logement proposées par sa famille n'ont pas été acceptées par le ministère. La famille essaie de trouver une solution acceptable pour le ministère, qui a imposé des conditions draconiennes, notamment la non-divulgation du lieu. La famille de Mehdi Karroubi, notamment sa femme, son fils, sa belle-fille et ses petits-enfants, ont été autorisés à lui rendre visite fin août à l'occasion de la fête de l'Aïd al Fitr, qui marque la fin du mois de ramadan.

Mir Hossein Moussavi et Zahra Rahnavard auraient été autorisés à rendre visite à leurs trois filles pour la première fois depuis le début de leur assignation à résidence. La rencontre a eu lieu au domicile de l'une de leurs filles.

Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi étaient tous deux candidats à l'élection présidentielle de 2009 et ont tous deux élevé des protestations contre l'annonce de la victoire du président sortant, Mahmoud Ahmadinejad. Jusqu'à leur assignation à résidence, ils ont continué d'exprimer leur opposition au gouvernement et aux violations des droits humains commises par les forces de sécurité. Zahra Rahnavard, ancienne présidente de l'université Al Zahra de Téhéran, et Fatemeh Karroubi, vice-ministre des Affaires sociales sous le mandat du président Khatami, ont toutes les deux fait campagne en faveur de leurs maris en 2009 et ont dénoncé ouvertement les attaques dont ont été victimes leurs familles et d'autres.

Les autorités ont restreint de façon drastique la liberté d'expression juste avant les manifestations appelées par Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi, notamment le droit de recevoir et de transmettre des informations, en bloquant l'accès aux services téléphoniques, y compris aux SMS, aux médias étrangers et à plusieurs sites Internet et réseaux sociaux. Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi ont également été placés en résidence surveillée. Le 10 février 2011, des policiers ont encerclé le domicile de Mehdi Karroubi ; les fils de ce dernier ont dit avoir chacun tenté d'entrer pour le voir mais qu'on les en a empêchés. L'un d'eux, Ali Karroubi, a été arrêté puis libéré sous caution mi-mars 2011. Le 14 février, Mir Hossein Moussavi et son épouse n'ont pas pu quitter leur domicile pour se rendre à la manifestation à Téhéran. Les communications depuis et vers les domiciles de Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi étaient coupées. Les autorités ont arrêté des journalistes et des militants politiques avant même la manifestation pour les empêcher d'y prendre part. Voir à ce sujet l'Action urgente intitulée *Iran. Plusieurs personnes arrêtées avant une manifestation* (index : MDE 13/020/2011, 18 février 2011, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/020/2011/fr>).

Le 14 février, des milliers de personnes sont descendues dans les rues de plusieurs villes d'Iran. Ces manifestations, pacifiques pour la plupart, ont été progressivement dispersées par la force et pas moins de 1 500 arrestations auraient eu lieu. Des dizaines de personnes ont été blessées et deux manifestants ont été tués. Le 15 février 2011, plus de 220 députés ont signé une déclaration lue devant le Parlement et demandant que Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi soient jugés et se voient infliger la « peine la plus sévère ». Au même moment, un groupe de parlementaires a crié des slogans comme « Mort à Moussavi, Karroubi et [l'ancien président] Khatami » et « Moussavi et Karroubi doivent être exécutés ». Le 18 février, l'ayatollah Jannati, qui dirige la prière du vendredi à Téhéran, a demandé l'assignation à résidence de ces deux hommes, en déclarant : « Le pouvoir judiciaire doit supprimer tout contact entre les chefs de file de la sédition [Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi] et le peuple. Les portes de leurs domiciles doivent être condamnées et leurs téléphones, coupés. Leurs connexions à Internet doivent aussi être coupées pour qu'ils ne puissent pas envoyer ni recevoir de messages. Ils doivent être emprisonnés chez eux. » Le 20 février 2011, des centaines, voire des milliers de personnes sont descendues dans les rues de Téhéran, d'Ispahan, de Chiraz, de Mehed, de Babol et d'autres villes pour commémorer le septième jour de deuil pour les deux manifestants tués le 14 février. Hamed Nour Mohammadi, un étudiant, est décédé après avoir été jeté d'un pont à Chiraz. D'autres personnes ont été arrêtées (voir l'AU 31/11 et ses mises à jour).

Noms : Mir Hossein Mousavi, Mehdi Karroubi et Zahra Rahnavard

Genre : Mir Hossein Mousavi et Mehdi Karroubi (hommes)

Zahra Rahnavard (femme)

Action complémentaire sur l'AU 49/11, MDE 13/086/2011, 29 septembre 2011